

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 88 (1979)
Heft: 1

Artikel: Pologne : réunion européenne sur l'enseignement humanitaire Croix-Rouge aux jeunes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pologne

Réunion européenne sur l'enseignement humanitaire Croix-Rouge aux jeunes

Eduquer les jeunes dans la voie de la compréhension et de la coopération internationales, les sensibiliser aux problèmes posés par les multiples formes de la souffrance humaine, mais surtout les rendre conscients qu'il est nécessaire de respecter partout et toujours les principes humanitaires, voilà pour la Croix-Rouge une responsabilité fondamentale et permanente.

En 1973, la XXIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge réunie à Téhéran, affirme dans une résolution la nécessité de soutenir les efforts visant à promouvoir l'enseignement humanitaire auprès des jeunes, notamment en créant un matériel pédagogique adapté. Deux ans après, la Conférence Mondiale de la Croix-Rouge sur la Paix réaffirme cette nécessité. Pour échanger leurs expériences sur les méthodes d'enseignement parmi les jeunes des principes des droits humanitaires et des principes de la Croix-Rouge et pour tenter d'établir un inventaire aussi exhaustif que possible de ces méthodes, afin de permettre aux différentes Sociétés nationales de choisir à leur convenance celle qui paraît le mieux adaptée à leurs besoins, la Croix-Rouge polonaise et le CICR avec la collaboration de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ont organisé à Sopot près de Gdansk sur les bords de la Baltique, une réunion regroupant les délégués des divers pays européens.

Il n'est pas possible dans le cadre d'un tel article de présenter en détail tous les aspects des problèmes évoqués au cours de cette semaine de rencontre. Notre intention se bornera donc à résumer la situation telle qu'elle se présente dans les différents pays représentés à cette réunion et telle que nous avons pu les appréhender sur la base des différentes présentations faites par les délégués de chaque pays.

Pour plus de clarté, faisons le tour des différents pays par ordre alphabétique, mais précisons d'emblée que tous reconnaissent la nécessité de diffuser auprès de la jeunesse la connaissance des principes des droits humanitaires. Cette diffusion étant comprise et entendue comme un élément essentiel du rôle pédagogique fondamental que doit jouer la Croix-Rouge Jeunesse parmi les jeunes.

République fédérale d'Allemagne

Le meilleur moyen (sinon le seul) de diffuser les principes humanitaires et la connaissance des Conventions de Genève auprès des jeunes, consiste à former les enseignants. Les principes de la Croix-Rouge ne doivent pas seulement être respectés en temps de guerre, mais également appliqués en temps de paix, par exemple en aidant les jeunes en détresse. Le premier principe qu'il faudrait inculquer aux jeunes devrait être: «Ne pas causer de tort aux autres.» La Croix-Rouge Jeunesse en République fédérale d'Allemagne compte quelque 88 000 membres. Un effort particulier est fait pour former des moniteurs chargés d'encastrer ces jeunes, mais aussi pour diffuser les droits humanitaires dans les écoles. Des brochures existent à cet effet; il s'agit d'un matériel pédagogique diffusé aux enseignants.

Autriche

Pour diffuser la connaissance des droits humanitaires internationaux à toutes les catégories de citoyens (écoles, formations professionnelles, service militaire, adultes), la Croix-Rouge Jeunesse autrichienne a entrepris ses premières activités dirigées et détaillées à la fin des années 50. Des affiches ont été imprimées et mises à disposition des écoles. Puis quelques années plus tard, un manuel des Conventions de Genève destiné aux professeurs et élèves secondaires a été

édité. Depuis 1973, en collaboration avec le CICR, huit séminaires pour historiens (professeurs du second cycle d'enseignement supérieur) ont été organisés. Il semble en effet que l'histoire comme matériel d'enseignement se prête bien à la transmission de ces idées. Un livre de cours destiné aux professeurs d'histoire a donc été préparé. Il contient notamment une série d'exemples tirés de l'histoire qui montre l'évolution des règles humanitaires à différentes époques. Les films du CICR, montrant ses activités en faveur des victimes des conflits, permettent de compléter ces documents et d'illustrer les leçons.

Belgique

Il convient de signaler la parution d'une brochure se penchant sur les différentes Conventions de Genève. Celle-ci constitue un assemblage de 600 articles. Leur lecture est ardue et il convient de laisser l'étude aux juristes avertis. En réalité, la diffusion doit se concevoir selon trois critères distincts qui imposent trois manières différentes d'aborder la question selon le public auquel on s'adresse, à savoir:

... les membres de la Croix-Rouge eux-mêmes

... les étudiants en droit

... les jeunes en général

En ce qui concerne la formation des volontaires de la Croix-Rouge au sujet de l'information sur les droits humanitaires, chaque volontaire reçoit une information aussi complète que possible. Des journées de formation spéciale sont même organisées et les publications destinées aux membres contiennent régulièrement des informations à ce sujet. Le service Jeunesse de la Croix-Rouge belge a pris contact avec les facultés de trois universités belges (Bruxelles, Louvain et Liège) pour encourager l'examen des Conventions de Genève dans le cadre des cours. Notons la tentative intéressante qui est faite de mettre en contact

les étudiants avec les délégués du CICR qui ont participé à des «opérations» Croix-Rouge sur le terrain.

En ce qui concerne la diffusion auprès des jeunes en général, il ne s'agit pas de vouloir former des techniciens du droit humain, mais de sensibiliser le plus grand nombre possible de jeunes (et de moins jeunes) à l'esprit humanitaire visant à un total respect de l'homme en toute circonstance, même lorsqu'on traite son pire ennemi et sans tenir compte de la culpabilité d'un individu. Pratiquement la Croix-Rouge Jeunesse de Belgique a accentué la formation de ses animateurs dans ce sens. Un moyen particulièrement utile consiste à organiser des «ciné-forums». Après la projection du film, un débat pour animateurs CRJ permet d'aborder les problèmes humanitaires fondamentaux. Signalons que les films utilisés à ce sujet ont été prêtés par le CICR. Il s'agit de *Pax*, *Au commencement Solférino* et *Les Délégués*. Une brochure *La Croix-Rouge, une idée actuelle* sortira de presse avant la fin de l'année. Elle est destinée aux élèves de l'enseignement moyen supérieur (16 à 18 ans) et elle devrait permettre aux enseignants de traiter les questions humanitaires à tout moment de la vie scolaire. Une affiche quadrichrome «Nous condamnons la torture» a été diffusée avec beaucoup de succès auprès des organisations de jeunesse qui, en apposant cette affiche, s'associent à l'appel lancé par la Croix-Rouge.

Bulgarie

La diffusion du droit international humanitaire doit être considérée comme un moyen adéquat qui contribue à la formation du comportement humain. Il ne faudrait pas oublier que la garantie la plus efficace en vue de sauvegarder la dignité humaine, c'est la garantie de la paix. La Croix-Rouge bulgare a organisé ses activités en vue de diffuser les idées humanitaires Croix-Rouge et du droit humain international pour essayer d'atteindre tous les groupes d'âge de la jeunesse. Le matériel utilisé consiste plus spécialement en brochures et en matériel audio-visuel. Il est intéressant de relever l'introduction à partir de cette année, dans tous les systèmes scolaires bulgares, d'un programme général d'éducation sanitaire et humanitaire de la jeunesse. A

signaler également, que la «matière» Croix-Rouge est comprise dorénavant dans le programme scolaire officiel des écoles.

Danemark

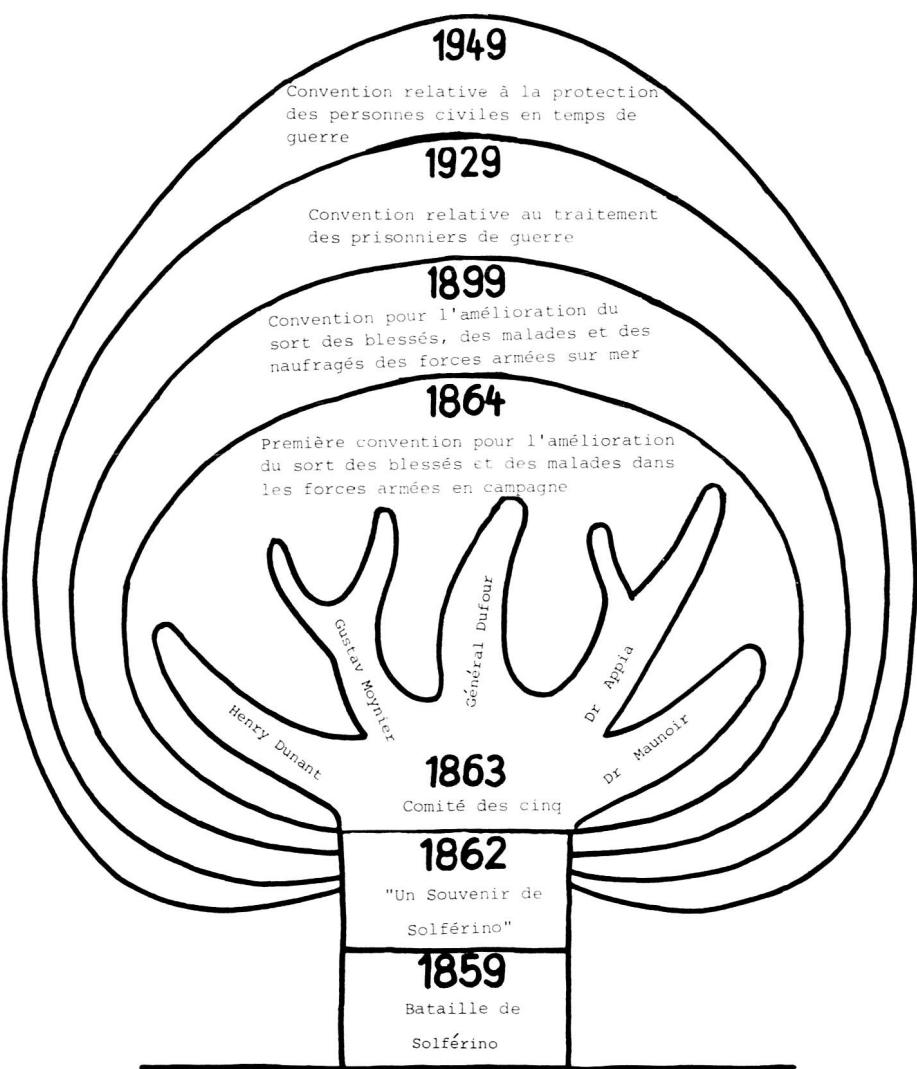
A l'intention des enseignants qui veulent traiter dans leur cours les programmes de la Croix-Rouge avec leurs élèves, un matériel didactique a été réalisé. Il se présente sous forme de brochures qui traitent plus spécialement des Conventions de Genève, des principes de la Croix-Rouge, de la Ligue et du CICR, de la Croix-Rouge du Danemark et d'Henry Dunant.

Espagne

En ce qui concerne la diffusion des Conventions de Genève, le plus

important se fait dans les facultés de droit et auprès des forces armées. A signaler la récente création d'une chaire internationale de droit humanitaire à l'Université de Madrid. La Croix-Rouge Jeunesse espagnole donne à tous ses membres une formation comprenant l'étude des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève. Des cours spéciaux sont également préparés à l'intention des étudiants de l'école normale supérieure. Le ministre de l'éducation a autorisé l'utilisation d'un livre de textes pour la 5e année d'enseignement élémentaire. Cet ouvrage apporte des connaissances sur la Croix-Rouge et par conséquent sur les principes humanitaires.

UN ARBRE CROIT ET PORTE DES FRUITS



Tiré du fascicule «La Croix-Rouge et les Conventions de Genève» édité par le Service Jeunesse de la Croix-Rouge suisse.



Application pratique des Conventions de Genève: en septembre 1978, lors du siège du Palais National de Managua, qui dura près de 48 heures, les «guérilleros» furent amenés sous escorte de la CR du Nicaragua, à l'aéroport de Managua, avant de prendre l'avion à destination du Panama.

Photo: archives CICR/Gamma, Paris

Finlande

La Finlande connaît une tradition très longue dans le domaine des droits humanitaires. L'histoire de ce pays laisse apparaître que certaines règles humanitaires ont déjà été appliquées dès 1631. Actuellement, les efforts de la Croix-Rouge finlandaise pour la diffusion des droits humanitaires et des principes de la Croix-Rouge sont dirigés vers différentes catégories de la population. Les écoles militaires prévoient deux à trois heures de cours sur la formation.

Le personnel médical de l'armée reçoit une formation bien plus détaillée au moyen de cours, de brochures, de clichés et d'analyses de dictons populaires.

Différents cours sont également organisés à l'intention des membres de la Croix-Rouge, des secouristes, des instituteurs, voire des journalistes. Signons un institut spécial du droit humanitaire à l'Université d'Helsinki.

Quant à la diffusion dans les écoles, elle a lieu pendant les cours d'éducation civique, mais dépend avant tout de la bonne volonté des enseignants. Des brochures et des guides d'orientation sont mis à disposition des maîtres pour les aider dans cette tâche.

Grande-Bretagne

Faire comprendre aux jeunes les Conventions de Genève présente certaines difficultés. En effet, ils n'ont pas connu la guerre et il semble plus important de les faire participer à différentes activités que de les «infuser» de principes. Il est difficile d'accéder dans les écoles pour présenter ce sujet et l'autorisation de le faire doit être donnée par la municipalité, qui, en Grande-Bretagne décide du contenu des programmes. Par ailleurs, les enseignants ne sont pas préparés à cet enseignement. Quelques expériences ont eu lieu dans une vingtaine d'écoles. Il est intéressant de noter qu'à la suite de la projection du film *Les Délégués*, la réaction des élèves a porté essentiellement sur l'aspect *neutralité* du travail du CICR.

Dès 8 ans, les enfants peuvent être membre de la Croix-Rouge Jeunesse. Ils se réunissent par groupes en dehors de l'école et reçoivent alors un enseignement sur la Croix-Rouge, ses principes et ses différentes activités. Une série d'affiches très suggestives permet d'aborder les éléments essentiels des principes humanitaires. Un cours de compréhension internationale a également été mis au point et connaît un grand succès.

Hongrie

Un comité de la paix a été constitué au sein de la Société nationale de la Croix-Rouge hongroise. Celui-ci prépare l'organisation de séminaires de formation sur le thème du droit humanitaire qui est destiné à différentes catégories de personnes, qu'elles soient membres ou non de la Croix-Rouge. La diffusion des Conventions de Genève est inscrite dans les statuts de la Société nationale comme une des tâches importantes à réaliser. Dans les écoles, l'enseignement est différencié selon les classes d'âge. On essaie de donner une idée générale de la Croix-Rouge aux enfants dès l'âge de 6 ans. Vers 10 ou 11 ans, ils apprennent à connaître l'histoire de la Croix-Rouge, ses activités nationales et internationales lors d'un cours d'une durée de seize heures. Une brochure spéciale résume le contenu de ces leçons. Quant aux élèves des écoles secondaires (à partir de 14 ans), leur participation aux activités de la Croix-Rouge est plus active. Une brochure spéciale a été éditée qui permet d'approfondir la connaissance des Conventions de Genève. Les enseignants disposent d'un guide pédagogique.

République démocratique allemande

Enseigner les principes humanitaires ne suffit pas. Il faut encore prévoir leur application non seulement en temps de guerre, mais dans la vie de tous les jours. L'esprit humanitaire demande que l'on prévienne toutes souffrances et que l'on protège la vie et la santé, que l'on respecte en tout cas la dignité humaine. La mise en pratique de ces principes constitue une contribution essentielle à la compréhension mutuelle, à l'amitié, à la coopération et finalement à la paix entre tous les peuples.

En République démocratique allemande, la Croix-Rouge peut compter sur l'aide de 400 000 volontaires. Ils reçoivent tous une formation sur la connaissance du droit humanitaire et parmi ces volontaires il y a aussi des jeunes, évidemment. Différentes publications sur ce thème leur sont particulièrement destinées. Pour la jeunesse, des discussions sous forme de forums, de séminaires permettent d'aborder des problèmes complexes du droit humain.

La diffusion du droit humain doit être considérée comme un élément essentiel de l'éducation humanitaire de l'être humain.

Roumanie

La Croix-Rouge de Roumanie, à travers des formes variées, fait de grands efforts pour diffuser les Conventions de Genève. Celles-ci ont été traduites et diffusées dans toutes les bibliothèques du pays. Discours traitant le droit humanitaire sont organisés pour différentes catégories de personnes: écoles primaires, lycées, académies militaires, écoles d'infirmières et protection civile. Différentes revues diffusées dans le public présentent également ce thème aux lecteurs. Des concours littéraires et d'arts plastiques sont organisés parmi la jeunesse secondaire. Ils contribuent à la formation et au développement des convictions humanitaires et à la formation des jeunes en vue de la défense de la santé individuelle et collective.

Suède

Dans un pays sans conflits intérieurs, l'intérêt de la population est assez réduit par rapport aux Conventions de Genève. Pour diffuser les principes du droit humanitaire, la Croix-Rouge nationale est en contact avec différentes autres organisations (églises, écoles, organisations de jeunesse, etc.). La diffusion des Conventions de Genève ne constitue pas en soi un programme séparé pour la Croix-Rouge. Un des objectifs essentiels de la CRJ est d'expliquer aux jeunes non seulement ce que fait la Croix-Rouge, mais pourquoi elle le fait. Une des techniques utilisées par les animateurs chargés de donner différents cours de formation pour faire comprendre certains principes humanitaires, consiste à faire jouer des saynètes illustrant certaines situations concrètes. Un plan spécial de diffusion est en train d'être élaboré pour les trois prochaines années.

Suisse

La Suisse est étroitement liée au développement du droit humanitaire (le gouvernement est dépositaire des actes de ratification des Conventions de Genève; il a invité la Conférence Diplomatique qui traitait des Protocoles additionnels, etc.), mais la diffusion des principes de la Croix-Rouge

et des Conventions de Genève parmi la population laisse beaucoup à désirer.

A l'armée, on donne une instruction très superficielle sur les Conventions de Genève, on fait connaître les principes Croix-Rouge dans les écoles d'infirmières (parce que la Croix-Rouge suisse est chargée de la formation du personnel infirmier), mais ailleurs on n'en parle pratiquement pas. Comme notre pays n'a pas eu de guerre depuis plus de cent ans, la population ne s'intéresse pas à ce sujet.

Le Service Jeunesse de la Croix-Rouge suisse fait, depuis quelques années, des efforts particuliers pour diffuser les principes humanitaires Croix-Rouge aux jeunes. Nous sommes d'avis que l'on ne peut pas parler de principes Croix-Rouge ou de Conventions de Genève avant d'avoir fait connaître la Croix-Rouge en général. La Croix-Rouge comme institution est très mal connue en Suisse. On sait qu'elle collecte de l'argent pour financer des actions de secours à l'étranger, mais on ne sait rien ou très peu de ses principes, de ses structures et activités dans le pays même. Nous cherchons donc tous les moyens possi-

bles pour faire connaître notre Croix-Rouge aux jeunes.

Notre public visé est surtout le corps enseignant et les futurs enseignants. Comme nous n'avons pas un seul Ministère de l'Education en Suisse, mais 26 (nos 26 cantons ont la souveraineté en ce qui concerne l'éducation), nous avons certaines difficultés pour obtenir l'introduction obligatoire des notions sur la Croix-Rouge dans le programme scolaire. C'est pour cela que nous nous adressons directement aux enseignants ou normaliens. Nous leur proposons d'inclure des thèmes Croix-Rouge dans leurs cours d'histoire, de géographie, d'éducation civique, de littérature, etc.

Chaque année, nous organisons des sessions de formation de deux semaines pour futurs enseignants où nous traitons à fond tout ce qui concerne la Croix-Rouge. Les participants utilisent leurs connaissances non seulement plus tard en qualité d'instituteurs, mais déjà à l'école normale.

(A suivre.)

La détente après le travail. Les participants au Séminaire de Gdansk ont eu aussi la possibilité de visiter Varsovie et d'en admirer les monuments reconstruits.

